

RAPPORT ANNUEL **2020** **2021**

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année scolaire 2020-2021 a été largement dominée par la gestion de la pandémie de la Covid-19. À quelques jours de la rentrée scolaire, le CSSMI a dû mettre en place rapidement de nombreuses mesures afin de respecter les règles sanitaires édictées par la Santé publique et assurer le maintien des services éducatifs. Les ajustements demandés ont monopolisé énormément d'énergie au sein des établissements scolaires et des services administratifs. Malgré les nombreux changements, les équipes sont demeurées centrées sur notre mission, la réussite de nos élèves.

Le contexte particulièrement difficile des derniers mois n'a pas été propice aux grands développements organisationnels. Cela dit, nous avons misé sur la continuité en nous recentrant sur l'essentiel, soit l'élève et ses besoins. Parmi les dossiers majeurs qui ont retenu l'attention, mentionnons les suivants :

- La mise en œuvre des trois enjeux du *Plan d'engagement vers la réussite* afin de poursuivre l'atteinte de nos objectifs de réussite et de persévérance scolaires;
- Le suivi des actions ciblées en lien avec la transformation numérique et les nouvelles réalités sociales;
- La mise en place d'une nouvelle gouvernance dans le respect de la *Loi sur l'instruction publique*;
- La révision des pouvoirs délégués, un exercice déterminant qui a nécessité beaucoup de rigueur;
- L'ajustement de la structure administrative dans une perspective d'amélioration continue.

Avec ce *Rapport annuel*, l'occasion est belle pour saluer la contribution essentielle et remarquable de l'ensemble du personnel du CSSMI, des parents et de ses partenaires. C'est dans les épreuves que l'on constate à nouveau la force d'une équipe engagée et solidaire. Grâce au travail de collaboration, nous avons réussi à maintenir un environnement scolaire où nos élèves ont pu se développer et s'épanouir.

En terminant, je souhaite vous témoigner mon appréciation et ma fierté de gouverner une si belle organisation. Chaque acteur joue un rôle important et contribue à la qualité exceptionnelle de notre communauté éducative.

M^{me} Nathalie Joannette
Directrice générale du CSSMI

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec joie que je signe le *Rapport annuel 2020-2021* du CSSMI au nom du conseil d'administration (CA). C'est tout un honneur pour moi d'avoir été nommé président de cette nouvelle instance qui est entrée officiellement en fonction à l'automne 2020.

La dernière année aura certainement été celle de l'adaptation et de l'apprentissage pour l'ensemble des membres du conseil. En collaboration avec la directrice générale et son équipe administrative, nous nous sommes approprié notre rôle respectif afin de répondre à notre mandat prévu dans la *Loi sur l'instruction publique* et maintenir le CSSMI dans les hauts standards de saine gestion et de performance.

Conformément aux règles sanitaires, le CA a tenu ses séances en visioconférence, ce qui a constitué un réel défi dans un contexte d'appropriation des dossiers et des enjeux dans une nouvelle fonction. Malgré les embûches de la pandémie, une belle synergie a rapidement émergé au sein du groupe. Je remercie d'ailleurs mes collègues du CA pour leur engagement et leur dévouement au cours de cette première année de mandat.

Je suis persuadé que le conseil d'administration travaillera main dans la main avec l'équipe de la Direction générale et avec l'ensemble des partenaires de la communauté en partageant un même objectif : celui de l'avancement de l'éducation sur l'ensemble de notre territoire. L'avenir nous promet une très belle collaboration.

Fier de contribuer à la nouvelle gouvernance scolaire, je vous souhaite une bonne lecture!

M. Gautier Njokou

Président du CA du CSSMI

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-------|---|----|
| 1 | Présentation du Centre de services scolaire..... | 6 |
| 1.1 | Le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) en bref..... | 6 |
| 1.2 | Les services éducatifs et culturels..... | 8 |
| 1.3 | Les faits saillants | 9 |
| 2 | Gouvernance du Centre de services scolaire..... | 10 |
| 2.1 | Le conseil d'administration (CA) | 10 |
| 2.2 | Les autres comités de gouvernance..... | 13 |
| 2.3 | Le code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration (CA) | 13 |
| 2.4 | La divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics | 13 |
| 3 | Résultats..... | 15 |
| 3.1 | Le <i>Plan d'engagement vers la réussite</i> (PEVR)..... | 15 |
| 3.1.1 | Les résultats du PEVR..... | 15 |
| 3.2 | La lutte contre l'intimidation et la violence..... | 23 |
| 3.2.1 | Les interventions dans les écoles du Centre de services scolaire..... | 23 |
| 3.2.2 | Le <i>Rapport annuel</i> de la protectrice de l'élève | 24 |
| 4 | Utilisation des ressources | 24 |
| 4.1 | Les ressources financières | 25 |
| 4.2 | La gestion et le contrôle des effectifs | 26 |
| 4.3 | Les ressources technologiques | 27 |
| 5 | Annexes du <i>Rapport annuel 2020-2021</i> | 28 |

Annexe 1 : Liste des établissements par district

Annexe 2 : Liste des membres des comités du conseil d'administration (CA)

Annexe 3 : *Rapport annuel 2020-2021* du comité de parents (CP)

Annexe 4 : *Rapport annuel 2020-2021* du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

1 Présentation du Centre de services scolaire

1.1 Le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) en bref

Le territoire

Le CSSMI dessert 16 villes sur un territoire comprenant 4 MRC : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Lorraine, Mirabel (Saint-Augustin, Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Domaine-Vert), Oka, Pointe-Calumet, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide et une partie de Terrebonne.

Les établissements et les services administratifs

- 60 écoles primaires (+ 3 pavillons)
- 13 écoles secondaires incluant l'école régionale des Érables (+ 2 pavillons)
- 2 centres de formation générale aux adultes (FGA)
- 5 centres de formation professionnelle (FP) (+ 3 pavillons pour la FGA et FP)
- 1 centre administratif comprenant 8 directions de services et la Direction générale

La clientèle scolaire

Le CSSMI se place au 4^e rang des centres de services scolaires les plus importants du Québec avec un effectif de plus de 38 000 élèves aux services éducatifs aux jeunes :

Secteur des jeunes¹

| | |
|-----------|--|
| 24 200 | élèves au primaire |
| 14 092 | élèves au secondaire |
| <u>95</u> | élèves répartis au primaire (31) et au secondaire (64) à l'école des Érables |
| 38 387 | élèves au secteur jeunes |

Secteur des adultes²

| | |
|--------------|--|
| 1 532 | élèves femmes |
| <u>2 056</u> | élèves hommes |
| 3 588 | élèves au total au secteur des adultes |

¹ Source : Déclaration au 30 septembre 2020 (données variables donnant suite aux bilans ministériels).

² Source : Adujade

Formation professionnelle³

| | |
|--------------|--|
| 1 396 | élèves nouveaux inscrits |
| <u>1 255</u> | élèves en poursuite de formation |
| 2 651 | élèves au total en formation professionnelle |

Les services de garde

Le CSSMI compte 52 services de garde accueillant :

| | |
|--------------|--|
| 7 798 | élèves réguliers |
| <u>2 882</u> | élèves sporadiques |
| 10 680 | élèves fréquentant un service de garde |

Le transport scolaire⁴

Le CSSMI, en partenariat avec les différentes villes et municipalités sur son territoire, notamment les corps policiers, assure la sécurité de quelque 13 125 élèves marcheurs.

Le service de transport scolaire est offert par 10 entreprises de transport à plus de 20 400 élèves vers environ 21 000 adresses. Il s'agit de 1032 parcours couvrant une distance d'environ 45 900 km quotidiennement.

La flotte de véhicules scolaires desservant les élèves du CSSMI sur son territoire de 800 km² se répartit comme suit :

- 196 autobus scolaires jaunes
- 228 berlines, dont 10 adaptées
- 1294 élèves transportés par les autobus EXO
- 26 minibus, dont 13 adaptés et 13 réguliers

Les ressources humaines

Plus de 9 500 employés actifs⁵.

³ Source : Adujade

⁴ Les données du transport ne peuvent être comparées aux données de la déclaration puisqu'un élève peut être marcheur ET transporté OU inscrit au service de garde selon sa situation familiale.

⁵ Données en date du 30 juin 2021.

1.2 Les services éducatifs et culturels

Le CSSMI offre des services éducatifs et culturels de qualité, différenciés et adaptés aux besoins des élèves.

Quelques écoles primaires ont créé des *projets-écoles* pour soutenir la motivation scolaire et développer le sentiment d'appartenance. De plus, des projets régionaux, tels que le programme d'éducation internationale, la formation musicale intensive et les projets d'écoles alternatives, sont offerts au CSSMI.

Les écoles secondaires offrent aussi des *projets-écoles* pour répondre aux besoins exprimés par le milieu. Il est possible de consulter ces projets via les sites Internet de chacun des établissements. Aussi, plusieurs projets « Centre de services scolaire » tels que le programme alternatif, le programme d'éducation internationale, la formation musicale intensive, le sport-études, la santé globale, le hockey féminin et le football, apportent une grande variété dans l'offre de services au sein des écoles secondaires du CSSMI.

Aussi, une école à mandat régional accueille des élèves de 5 à 21 ans ayant une déficience intellectuelle profonde ou un trouble du spectre de l'autisme et une déficience intellectuelle moyenne à sévère, provenant des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. Les programmes CAPS (Compétences Axées sur la Participation Sociale), DIP (Déficience Intellectuelle Profonde) et DÉFI (Démarche Éducative Favorisant l'Intégration Sociale) y sont enseignés.

Sur le plan culturel, le CSSMI favorise la planification d'activités pédagogiques aux dimensions scolaire, affective et sociale. Ces activités (ateliers culturels, spectacles, visite de musée régionaux, laboratoires créatifs dans les bibliothèques municipales, etc.) sont en développement ou sont rendues possibles grâce à la collaboration avec nos partenaires locaux et régionaux.

Le CSSMI a aussi à cœur de favoriser l'accueil et l'intégration harmonieuse des élèves issus de l'immigration. Annuellement, des activités leur permettant de découvrir un nouveau milieu de vie, une autre culture ainsi que des nouvelles valeurs sont proposées à ces élèves.

Par ailleurs, les centres de formation professionnelle offrent 32 programmes conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP). Cinq de ces programmes sont offerts en langue anglaise en partenariat avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. De plus, sept programmes permettent aux élèves d'obtenir une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Pour les adultes qui ont une expérience de travail liée à leur projet de formation, un service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) leur est offert.

Un travail important est réalisé depuis plusieurs années pour valoriser la formation professionnelle et pour augmenter la carte des enseignements au CSSMI. De plus, des activités telles que *Élève d'un jour* et *Exploration de la formation professionnelle* sont offertes aux élèves afin de leur donner l'occasion d'explorer les métiers ou de valider un choix de carrière.

Les centres de formation générale des adultes offrent des services d'enseignement permettant d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une certification permettant d'accéder au marché du travail. Plusieurs élèves s'y inscrivent pour obtenir leurs préalables afin de poursuivre leurs études en formation professionnelle ou leurs études postsecondaires.

Les centres offrent également un service de francisation aux familles immigrantes et un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour aider l'adulte dans la clarification de son projet de formation ou de son projet professionnel.

Enfin, le service aux entreprises soutient les entreprises de la région en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre. L'offre de services détaillée du CSSMI est disponible sur le site Internet : www.cssmi.qc.ca

1.3 Les faits saillants

La gestion des mesures sanitaires reliées à la pandémie de la Covid-19 a fait en sorte de complexifier et de limiter considérablement les projets, les événements et les activités qui se tiennent habituellement dans les établissements et les services administratifs.

Voici quelques éléments qui ont retenu l'attention en 2020-2021 :

- La gestion des cas de Covid-19 dans les établissements;
- La formation du premier conseil d'administration;
- Le changement de nom de l'organisation pour Centre de services scolaire des Mille-Îles;
- La participation au projet *Alliance* portant sur l'utilisation des puits à colonne permanente (PCP) en géothermie afin d'accélérer le déploiement de la géothermie dans les écoles du Québec;
- L'opération d'analyse de la concentration de plomb dans les points d'eau réalisée dans toutes les écoles primaires et secondaires;
- Le début de la construction de la nouvelle école secondaire de Mirabel;
- La vérification de la qualité de l'air dans les établissements (CO₂);
- L'inauguration de la nouvelle école primaire Domaine-Vert-Nord à Mirabel;
- L'annonce gouvernementale concernant les investissements majeurs injectés pour la construction, la rénovation et l'agrandissement d'écoles situées sur le territoire;
- Le dévoilement des lauréats du concours *Je vote pour mon prof le plus génial*;
- Divers prix et mentions d'honneur attribués à des membres du personnel et à des élèves.

2 Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1 Le conseil d'administration (CA)

Depuis le 15 octobre 2020, le CSSMI est gouverné par un conseil d'administration (CA) composé de 15 personnes compétentes et aux profils variés (parents d'élèves, membres de la communauté et membres du personnel scolaire)

Les membres du CA

Membres parents par district⁶

- District 1 : Bianca Deschatelets, vice-présidente du CA
- District 2 : Christian Slachetka
- District 3 : Gautier Njokou, président du CA
- District 4 : Francis Le Quellec
- District 5 : Marie-Claude Chaumont

Membres du personnel

- Personnel de soutien (membre d'un conseil d'établissement) :
 - Josée Ducharme, technicienne en service de garde
 - Substitut : Isabelle Girouard, secrétaire
- Personnel enseignant (membre d'un conseil d'établissement) :
 - Caroline Gravel, enseignante
 - Substitut : Pascale Gauthier
- Personnel professionnel non enseignant (membre d'un conseil d'établissement) :
 - Carolyn Éthier, psychoéducatrice
 - Substitut : Carolyne Asselin, psychologue
- Personnel d'encadrement :
 - Isabelle Bernier, directrice adjointe, service des ressources financières
 - Membre sans droit de vote et 1^{er} substitut : Michèle Charest, directrice adjointe, services éducatifs aux jeunes
 - 2^e substitut : Richard Coulombe, directeur adjoint, services éducatifs aux adultes

⁶ Liste des établissements par district lors des élections du CA (Automne 2020) – Annexe 1

- Personnel de direction d'établissement :
 - Katerine Lepipas, directrice
 - Substitut : Michel Perron, directeur

Membres de la communauté

- Membre ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines :
 - Valérie Venne
- Membre ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles :
 - Nathalie Martel
- Membre issu du milieu communautaire, sportif ou culturel :
 - Martin Viau
- Membre issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires :
 - Alain Jutras
- Membre âgé de 18 à 35 ans :
 - Émilie St-Jacques

Le calendrier des séances tenues

En 2020-2021, le CA a tenu quatre séances régulières et quatre séances extraordinaires :

- 21 octobre 2020 (régulière)
- 15 décembre 2020 (régulière)
- 26 janvier 2021 (extraordinaire)
- 9 mars 2021 (extraordinaire)
- 23 mars 2021 (régulière)
- 27 avril 2021 (extraordinaire)
- 1 juin 2021 (extraordinaire)
- 22 juin 2021 (régulière)

Les réalisations du conseil d'administration

Outre les dossiers décisionnels, les membres du CA se sont réunis à quelques reprises dans un but de formations et de partage d'informations. En guise de reddition de comptes, voici les principales réalisations du CA en 2020-2021 :

- La modification en bloc de certains encadrements afin de répondre aux nouvelles obligations légales;
- La nomination au comité consultatif de transport;
- La demande de changement de nom du Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (entérinement de la décision de la directrice générale);
- L'adoption du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08);
- La mise en place des comités légaux (composition et nomination des membres) (art. 193.1 LIP);
- L'adoption du cadre d'organisation scolaire 2021-2024;
- L'adoption de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements* (OS-01);
- L'adoption du rapport financier au 30 juin 2020;
- L'institution d'un régime d'emprunts;
- La mise en place du comité de sélection conformément à la *Politique d'embauche des hors cadres* (RH-09);
- La présentation du *Rapport annuel 2019-2020* suivant l'article 220.1 de la LIP – Séance publique d'information;
- L'adoption du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* (SIP-02);
- La réception de la reddition de comptes de la directrice générale 2019-2020;
- La nomination d'un vérificateur externe pour 2020-2021;
- L'approbation des orientations, objectifs, principes et critères de répartition des ressources (OOPC) pour l'année 2021-2022;
- L'approbation de l'entente de services bancaires pour la période 2021-2026;
- L'adoption de la demande conjointe (CSSMI et CSSDA) de modification du territoire;
- Le renouvellement du mandat de la protectrice de l'élève et de son substitut;
- L'adoption de la grille tarifaire 2021-2022 de la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08);
- La nomination à un poste de direction générale adjointe;
- La réception du rapport d'étape du cadre d'organisation scolaire 2022-2025;
- L'adoption du budget initial 2021-2022;
- L'adoption d'un encadrement concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais de fonction des membres du CA;
- L'adoption du calendrier des séances ordinaires du CA pour l'année 2021-2022 (retour sur la résolution no CA-210427-88).

2.2 Les autres comités de gouvernance

- **Comités du conseil d'administration**

| Nom du comité | Liste des membres |
|------------------------------------|-------------------|
| Comité de gouvernance et d'éthique | Annexe 2 |
| Comité de vérification | Annexe 2 |
| Comité de ressources humaines | Annexe 2 |

2.3 Le code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration (CA)

Selon l'article 457.8 de la LIP : « Le ministre détermine, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA d'un CSS francophone ». Dans l'attente du nouveau règlement ministériel, le code d'éthique et de déontologie des commissaires demeure en vigueur et s'applique au CA.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, la commissaire à l'éthique n'a reçu aucune plainte. Il est possible de consulter le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires* (SIP-14) sur le site Internet du CSSMI : www.cssmi.qc.ca

2.4 La divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics permet à une personne de divulguer sans représailles un acte répréhensible commis dans un organisme public. Cette divulgation peut se faire au Protecteur du citoyen et, pour les employés de l'organisme, à une personne de l'organisme désignée responsable.

Au CSSMI, la secrétaire générale et directrice du Service du secrétariat général et des communications a été désignée à cet effet. En vertu de la Loi, le Centre de services scolaire doit inclure dans son Rapport annuel le nombre de divulgations reçues et traitées.

La reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

| Reddition de comptes 2020-2021 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes à l'égard des organismes publics</i> | Nombre de divulgations ou de communications de renseignements |
|---|---|
| 1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations | 4 |
| 2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 ^e de l'article 22 | 4 |
| 3. Divulgations fondées | 0 |
| 4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 | 0 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi | 0 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie | 0 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui | 0 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité | 0 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement | 0 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment | 0 |
| 5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 | 0 |

3 Résultats

3.1 Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

En concordance avec le Plan stratégique du Ministère, le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023* du CSSMI définit les orientations, les objectifs et les cibles visant à soutenir la réussite éducative des élèves de son territoire.

3.1.1 Les résultats du PEVR⁷

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectif 1.1.1 : Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|--|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|
| Le taux de réussite assurée en français et en mathématiques (notes supérieures à 73% - cotes 4 et 5) | Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en français au primaire | Réussite 97,3 % | Réussite 96,9 % | Réussite 96,3 % | Réussite | Réussite |
| | | Réussite assurée 76,1 % | Réussite assurée N/D | Réussite assurée 75,5 % | Réussite assurée | Réussite assurée |
| | Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en français au secondaire | Réussite 92,6 % | Réussite 95,4 % | Réussite 92,9 % | Réussite | Réussite |
| | | Réussite assurée 53,6 % | Réussite assurée N/D | Réussite assurée 57,4 % | Réussite assurée | Réussite assurée |
| | Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en français en FGA | Réussite 95,3 % | Réussite 93,7 % | Réussite 94,7 % | Réussite | Réussite |
| | | Réussite assurée 37,0 % | Réussite assurée 37,1 % | Réussite assurée 40,6 % | Réussite assurée | Réussite assurée |

⁷ Les prescriptions ministérielles ont été intégrées aux tableaux des résultats du PEVR (cases en gris).

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève
Objectif 1.1.1 : Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|--|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|
| Le taux de réussite assurée en français et en mathématiques (notes supérieures à 73% - cotes 4 et 5) | Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en mathématiques au primaire | Réussite 94,6 % | Réussite 96,3 % | Réussite 94,1 % | Réussite | Réussite |
| | | Réussite assurée 76,9 % | Réussite assurée N/D | Réussite assurée 76,9 % | Réussite assurée | Réussite assurée |
| | Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en mathématiques au secondaire | Réussite 86,9 % | Réussite 92,5 % | Réussite 87,0 % | Réussite | Réussite |
| | | Réussite assurée 55,2 % | Réussite assurée N/D | Réussite assurée 58,1 % | Réussite assurée | Réussite assurée |
| | Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en mathématiques en FGA | Réussite 91,5 % | Réussite 85,4 % | Réussite 85,3 % | Réussite | Réussite |
| | | Réussite assurée 50,4 % | Réussite assurée 46,3 % | Réussite assurée 44,7 % | Réussite assurée | Réussite assurée |

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève
Objectif 1.1.2 : Intervenir de manière préventive tout au long du parcours de l'élève

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|---|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Le taux d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire | Maintenir à moins de 6 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire | 3,8 % | 4,1 % | 3,1 % | | |

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève
Objectifs 1.1.3 : Placer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle de chaque élève au cœur des actions

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 (Réf. 2016-2017) | Résultats 2019-2020 (Réf. 2017-2018) | Résultats 2020-2021 (Réf. 2018-2019) | Résultats 2021-2022 (Réf. 2019-2020) | Résultats 2022-2023 (Réf. 2020-2021) |
|--|--|--|--|--|--|--|
| Le taux de sorties sans diplôme ni qualification | Maintenir sous 10 % le taux de sorties sans diplôme ni qualification | 8,6 % | 7,0 % | 7,7 % | | |

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève
Objectif 1.1.4 : Réduire les écarts de réussite entre certains groupes d'élèves

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 (Réf. 2016-2017) Cohorte 2010 | Résultats 2019-2020 (Réf. 2017-2018) Cohorte 2011 | Résultats 2020-2021 (Réf. 2018-2019) Cohorte 2012 | Résultats 2021-2022 (Réf. 2019-2020) Cohorte 2013 | Résultats 2022-2023 (Réf. 2020-2021) Cohorte 2014 |
|--|--|--|--|--|--|--|
| Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans <ul style="list-style-type: none"> • Global • Garçons vs filles • Élèves HDAA ou à besoins particuliers vs élèves réguliers | Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (DES et DEP) | 79,7 % | 84,3 % | 82,5 % | | |
| | Augmenter de 7 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification des garçons | 75,3 % | 82,5 % | 77,4 % | | |
| | Augmenter de 15 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA | 58,0 % | 65,5 % | 59,6 % | | |

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève
Objectif : 1.1.5 Augmenter le taux de réussite aux épreuves ministérielles

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|---|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Le taux de réussite aux épreuves ministérielles | Maintenir à plus de 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4 ^e année du primaire | 93,4 % | N/D | N/D | | |
| | Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4 ^e année du primaire | 64,1 % | N/D | N/D | | |
| | Augmenter de 3 points de pourcentage par année le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 5 ^e année du secondaire | 77,1 % | N/D | N/D | | |

Orientation 2.1 : Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants
Objectif 2.1.1 : Favoriser un mode de vie physiquement actif

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|---|---|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Le nombre de minutes d'activité physique par jour | Faire bouger les élèves du préscolaire et du primaire 60 minutes par jour | 69 % des écoles primaires ont fait bouger leurs élèves en moyenne 60 minutes par jour | N/D | N/D | | |

Orientation 2.1 : Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants
Objectifs 2.1.2 : Assurer un climat scolaire sécurisant et bienveillant

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|--|--|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| L'état de la situation de chaque milieu | Agir sur le facteur de protection le plus vulnérable | Considérant les obligations légales reliées à cet indicateur, toutes les écoles mettent à jour leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence et agissent sur le facteur de protection le plus vulnérable dans leur milieu | | | | |
| Les référentiels portant sur la relation élève-enseignant de qualité et élève-intervenant de qualité | Assurer la sensibilisation de tous deux fois par année | 53 % des établissements ont sensibilisé de façon formelle leur personnel durant l'année | N/D | N/D | | |

Orientation 2.1 : Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants

Objectif 2.1.3 : Améliorer les infrastructures scolaires

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|---|---|--|--|---|---------------------|---------------------|
| L'indice de vétusté des bâtiments | Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant (indice de vétusté inférieur à 15 %) | 44 % des établissements sont dans un état satisfaisant (45 bâtiments) | 42 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant (44 bâtiments) Plusieurs bâtiments ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de la nouvelle mesure du MEQ « 50630 – Remplacement de bâtiments, démolition de bâtiments ou travaux majeurs de réfection ». Il a été démontré qu'il est plus avantageux de remplacer le bâtiment que de le rénover. Ces analyses ont généré l'ajout de travaux et ont, par le fait même, augmenté le DMA (Déficit de Maintien d'Actifs). | L'outil SIMACS, qui servait à la gestion de nos immeubles, n'est plus disponible puisqu'il a été remplacé par l'outil GIEES. Ce dernier est déployé aux 72 centres de service scolaires en différentes phases. Le CSSMI est présentement à l'étape de la validation des actifs et de l'inspection complète de tous les immeubles selon la nouvelle méthodologie mise en place par le MEQ. Le calcul des indices d'état et du DMA (Déficit de Maintien d'Actifs) n'est pas encore intégré au nouvel outil. | | |
| Les établissements intégrant le numérique, la robotique et la programmation en classe | Faire en sorte que tous les établissements intègrent, dans au moins une classe, un projet ou plus en numérique, ou en robotique ou en programmation | 85 % des établissements ont intégré un projet dans au moins une classe | N/D | N/D | | |
| Les <i>projets-écoles</i> axés sur le numérique et la technologie | Augmenter annuellement le nombre de <i>projets-écoles</i> axés sur le numérique et la technologie | 37 projets-écoles axés sur le numérique et la technologie | N/D | N/D | | |

Orientation 3.1 : Poursuivre le développement d'une culture collaborative au sein de l'organisation

Objectif 3.1.1 : Contribuer activement à un climat propice à la collaboration et au travail d'équipe

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|---|---|--|---|--|---------------------|---------------------|
| Les résultats des recherches probantes portant sur le développement d'une réelle culture de collaboration | Instaurer dans chaque milieu des pratiques collaboratives démontrées efficaces par les recherches | 4 établissements en accompagnement avec M. Massé | 22 établissements en accompagnement avec M. Massé. Du fait de la pandémie, le dernier bloc de formation d'une durée de deux journées a dû être reporté à l'année scolaire 2020-2021. | 15 établissements ont participé à une journée de formation afin de compléter le volet formation. | | |

Orientation 3.2 : Miser sur l'expertise professionnelle de l'ensemble du personnel

Objectif 3.2.1 : Favoriser le développement professionnel de chaque employé en lien avec sa fonction

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|---|--|---------------------|--|---|---------------------|---------------------|
| Le nombre de jours de formation par employé | Viser annuellement 6 demi-journées de formation par employé, incluant 3 demi-journées obligatoires pour tous les enseignants | | Considérant l'ampleur de ce chantier et les enjeux qui y sont reliés, des travaux sont toujours en cours pour développer un outil de type portfolio professionnel qui permettrait de favoriser et de recenser le développement des employés du CSSMI | Des travaux ont été effectués afin de déterminer les besoins de l'organisation en lien avec la consignation des activités de développement professionnel des employés. Une firme sera sélectionnée sous peu et celle-ci sera responsable de développer un outil de type portfolio professionnel qui permettra de favoriser et de recenser le développement des employés du CSSMI. | | |

Orientation 3.3 : Encourager la collaboration des parents tout au long du parcours scolaire de leur enfant

Objectif 3.3.1 : Outiller les parents afin qu'ils soient en mesure de mieux accompagner leur enfant vers la réussite

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|--|---|--|--|---|---------------------|---------------------|
| Le nombre de formations organisationnelles et le nombre de parents y participant | Développer un minimum de quatre formations organisationnelles diversifiées (CSSMI et partenaires) afin de rejoindre annuellement un nombre croissant de parents | 4 formations Nombre de parents présents : 112 | 4 formations Nombre de parents présents : 192 | 1 formation virtuelle Nombre de parents présents : N/D | | |

Orientation 3.3 : Encourager la collaboration des parents tout au long du parcours scolaire de leur enfant

Objectif 3.3.2 : Assurer des communications soutenues et de qualité entre l'établissement scolaire et la famille

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|---|--|--|--|--|---------------------|---------------------|
| Les outils de communication disponibles | Augmenter annuellement le nombre de visites sur le portail parents et sur les sites des établissements | Portail parents : N/D Site CSSMI : 1 063 931 utilisateurs Site établ. : 144 013 utilisateurs | Portail parents : N/D Site CSSMI : 1 006 863 utilisateurs Site établ. : 456 830 utilisateurs | Portail parents : N/D Site CSSMI : 954 536 utilisateurs Site établ. : 530 192 utilisateurs | | |

Orientation 3.4 : Optimiser les liens avec les divers partenaires de la communauté

Objectif 3.4.1 : Établir et consolider, avec les partenaires externes, une offre de services au profit de la réussite et de la persévérance des élèves

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|--|---|---|---|---|---------------------|---------------------|
| Une stratégie concertée avec les employeurs de la région | Élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de formation et de stage | En FGAP, 17 programmes étaient offerts en alternance travail-études Au total au CSSMI, 293 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire | En FGAP, 18 programmes étaient offerts en alternance travail-études Au total au CSSMI, 285 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire | En FGAP, 19 programmes étaient offerts en alternance travail-études Au total au CSSMI, 242 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire | | |

Orientation 3.4 : Optimiser les liens avec les divers partenaires de la communauté

Objectif 3.4.1 : Établir et consolider, avec les partenaires externes, une offre de services au profit de la réussite et de la persévérance des élèves

| Indicateur | Cible | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 | Résultats 2022-2023 |
|---|---|---|--|--|---------------------|---------------------|
| Un cadre de référence en matière de représentation du CSSMI au sein des différentes instances, conjointement avec les partenaires | Réviser et améliorer les mécanismes de concertation | Le CSSMI a renouvelé l'entente de complémentarité entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation | Il avait été prévu qu'une entente sur la négligence éducative soit conclue avec le CISSS des Laurentides. De plus, les modalités d'application de l'entente de complémentarité avec le CISSS des Laurentides devaient être convenues avec nos partenaires. Le confinement du printemps et les enjeux qui en ont découlé nous ont contraints à différer à l'automne 2020 la date d'échéance pour ces travaux. | L'entente portant sur la négligence éducative a été conclue à l'automne 2020. Le comité régional MSSS-MEQ des Laurentides travaille actuellement à peaufiner les mécanismes de concertation entourant cette entente. Les mécanismes d'application à l'échelle locale de l'entente MSSS-MEQ ont été élaborés et sont en cours de diffusion auprès des gestionnaires. Les travaux d'arrimage se poursuivent. Chacune des écoles a reçu une mise à jour des partenaires sociocommunautaires de proximité œuvrant sur son territoire. La diffusion des activités de ces partenaires sur les sites Internet des écoles est en préparation. | | |

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, le CSSMI ne peut rendre compte en 2020-2021 de certains indicateurs du PEVR.

Il est actuellement impossible de prédire l'atteinte des cibles du PEVR puisque celles-ci ont été établies pour la période complète de mise en œuvre, soit 5 années (2018-2019 à 2022-2023). Toutefois, les plus récents résultats disponibles démontrent une légère baisse de la réussite et de la persévérance des élèves. En effet, le taux de décrochage est passé de 7,0 % à 7,7 %. Le résultat obtenu demeure toutefois largement sous la cible ministérielle fixée à 10,0 %. Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans atteint maintenant 82,5 %, soit une diminution de 2,3 %. L'analyse des résultats des élèves est un processus intégré et continu au CSSMI. Il nous permet de travailler en prévention afin de repérer et d'accompagner les élèves à risque de décrochage.

3.2 La lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Les interventions dans les écoles du Centre de services scolaire

Encore cette année, chaque école du CSSMI a veillé à l'actualisation et à la mise en œuvre du *Plan de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*. Suivant une démarche structurée et concertée, chaque école s'est dotée d'un Plan de lutte qui lui est propre et qui répond aux besoins du milieu. Afin de correspondre aux orientations mises de l'avant par le MEQ, en plus de porter une attention particulière aux mesures de prévention, nous avons aussi mis l'accent sur la composante 7 (Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte) et la composante 8 (Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes) dans l'accompagnement des écoles pour la mise en place de mesures de soutien ou d'encadrement à caractère éducatif.

Outre l'accompagnement offert au personnel des écoles dans ce dossier, les Services éducatifs aux jeunes (SEJ) ont veillé à la diffusion des balises ministérielles et a assuré un rôle de vigie quant au contenu de chaque Plan de lutte. Les SEJ se sont aussi assurés que le changement apporté par la loi 40 soit bien compris et appliqué par les milieux, c'est-à-dire l'obligation de faire adopter le Plan de lutte par le conseil d'établissement plutôt que de le faire approuver.

Les recherches démontrant l'importance des environnements favorables pour le bien-être et la réussite des élèves, l'accompagnement pour l'élaboration du code de vie de l'école comptant une visée éducative s'est poursuivi. Considérant que l'enseignement des comportements attendus en milieu scolaire est une avenue efficace pour l'établissement et le maintien d'un environnement scolaire propice aux apprentissages, les SEJ ont orienté leur accompagnement en ce sens.

De plus, dans le contexte pandémique, une attention particulière a été portée à la notion de bien-être. Des capsules ont été réalisées à cet effet dans le but de sensibiliser les milieux et de leur proposer des pistes d'actions. Aussi, les SEJ ont réalisé une tournée des écoles secondaires afin de recueillir les besoins de soutien et d'accompagnement au regard de la gestion des comportements. Cette cueillette de besoins se traduira en offre d'accompagnement personnalisé et de proximité.

Toujours dans une optique de prévention, nous avons continué à travailler au développement des habiletés sociales des élèves puisqu'il s'agit d'un facteur de protection incontournable pour prévenir la violence et l'intimidation en milieu scolaire. En plus de proposer plusieurs formations et accompagnements sur ce sujet, des capsules vidéo à l'intention des écoles ont été produites et diffusées.

Pour honorer nos valeurs inclusives, le respect des droits de nos élèves issus de la diversité sexuelle a été mis de l'avant. En ce sens, des formations et des accompagnements personnalisés dans plusieurs de nos écoles ont permis de réitérer notre souci premier quant au bien-être de nos élèves. Le guide à l'intention des milieux scolaires, *Pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre*, a orienté nos réflexions et nos offres de services.

Enfin, il s'avère important de noter que tous les signalements concernant un acte d'intimidation ou de violence ont été traités par les écoles concernées. La protectrice a été interpellée par des élèves ou des parents au sujet de situations d'intimidation ou de violence à 27 reprises. Cinq de ces demandes ont été soumises sous forme de plainte officielle sans qu'aucune plainte formelle n'ait été retenue pour examen, conformément au *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* du CSSMI.

3.2.2 Le *Rapport annuel* de la protectrice de l'élève

Le *Rapport annuel 2019-2020* de la protectrice de l'élève, M^{me} Francine Ladouceur, a été préparé conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*. Les avis présentés sont fondés sur une analyse approfondie des besoins de l'élève. L'étude est effectuée en collaboration avec différents intervenants du CSSMI et les recommandations qui en découlent se prennent dans le meilleur intérêt de l'élève.

Il est possible d'avoir accès aux services de la protectrice de l'élève si un parent ou un élève est insatisfait après avoir franchi toutes les étapes prévues dans le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* du CSSMI.

Les coordonnées ainsi que l'intégralité du *Rapport annuel* de la protectrice de l'élève sont accessibles à partir de la page d'accueil du site Internet du CSSMI : www.cssmi.qc.ca

4 Utilisation des ressources

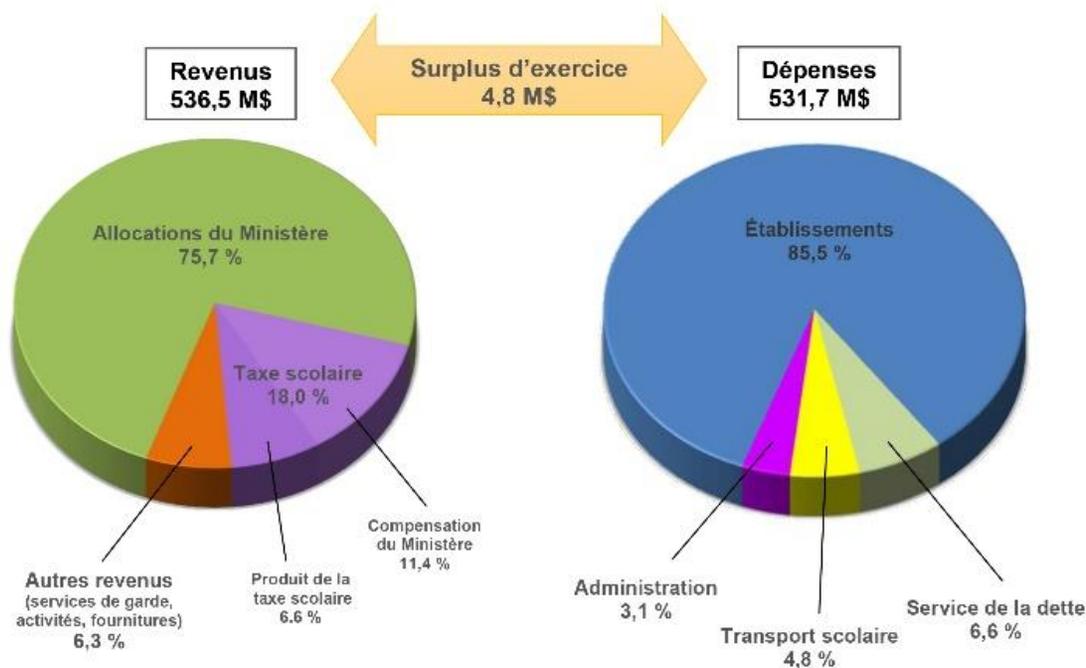
Selon l'article 275.2 de la LIP, le Centre de services scolaire doit inclure dans son *Rapport annuel*, une description des objectifs et des principes de répartition de ses revenus ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués.

Il est possible de consulter le document *Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins du CSSMI* sur le site Internet du CSSMI : www.cssmi.qc.ca

4.1 Les ressources financières

Le rapport financier de l'année scolaire 2020-2021 a été soumis au conseil d'administration du 14 décembre 2021, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*. Il est conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le surplus d'exercice totalise 4,8 M\$, soit 0,9 % du budget total. La pandémie de COVID-19 a engendré des impacts financiers négatifs importants qui ont été partiellement financés par le MEQ. À l'inverse, certains impacts financiers positifs sur le budget total du CSSMI ont été constatés. Ceux-ci sont supérieurs aux impacts financiers négatifs relativement à la COVID-19, ce qui explique le surplus d'exercice non récurrent de 4,8 M\$.



Source : SRF
Novembre 2021

4.2 La gestion et contrôle des effectifs

- La répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

| Catégorie d'emploi | Heures travaillées (1) | Heures supplémentaires (2) | Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2) | Nombre d'employés pour la période visée |
|--|---------------------------|----------------------------------|---|---|
| 1) Personnel d'encadrement | 433 526,70 | 0 | 433 526,70 | 265 |
| 2) Personnel professionnel | 412 605,17 | 1 810,68 | 414 415,85 | 296 |
| 3) Personnel enseignant | 4 410 753,68 | 9 374,47 | 4 420 128,15 | 4 887 |
| 4) Personnel de bureau, technicien et assimilé | 2 550 301,30 | 12 333,59 | 2 562 634,89 | 3 247 |
| 5) Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 441 220,69 | 2 986,59 | 444 207,28 | 440 |
| Total en heures | 8 248 407,55 | 26 505,32 | 8 274 912,87 | 9 135 |

- Le résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

| | |
|---|--------------|
| Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation au Québec (MEQ) via Collecte Info | 8 306 438,34 |
| Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via Collecte Info | 8 274 912,87 |
| Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) - (A) | 0 |
| Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non | Oui |

- Les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

En ce qui a trait aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, il y a eu 40 contrats au CSSMI pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

4.3 Les ressources technologiques

Afin de répondre aux enjeux liés à la pandémie, le Service des ressources des technologies de l'information a procédé à l'acquisition de plus de 11 000 équipements destinés aux enseignants et élèves des établissements du CSSMI. Un programme particulier de distribution d'équipements destinés spécifiquement aux enseignants a été mis en place. Divers parcours de formation et d'accompagnement ont été développés afin de soutenir la mise en place d'une école virtuelle et la poursuite de la formation en contexte de formation à distance. Le personnel enseignant en a grandement bénéficié.

Le Service des ressources des technologies de l'information a également mis en place une infrastructure technologique permettant aux employés administratifs de poursuivre leur activité professionnelle en mode télétravail, en plus du déploiement d'équipements mobiles permettant à ceux-ci de travailler à distance, et ce, en respect des consignes de la Santé publique.

5 Annexes du Rapport annuel 2020-2021

ANNEXE 1 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PAR DISTRICT En date des élections du CA – Automne 2020

Répartition des districts 2019-2020

| District 1 | | District 2 | | District 3 | | District 4 | | District 5 | |
|------------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|------------------------------------|--------------|---|--------------|--------------------------------------|--------------|
| Écoles | Nb. d'élèves | Écoles | Nb. d'élèves | Écoles | Nb. d'élèves | Écoles | Nb. d'élèves | Écoles | Nb. d'élèves |
| de l'Amitié | 113 | Notre-Dame | 251 | des Ramilles | 447 | du Trait-d'Union | 277 | Alpha | 775 |
| des Pins | 278 | Village-des-Jeunes | 261 | Notre-Dame-de-l'Assomption | 231 | Saint-Pierre | 391 | Le Tournesol | 403 |
| Rose-des-Vents | 299 | Arc-en-Ciel | 486 | de la Seigneurie | 441 | Terre-Soleil | 555 | Le Carrefour | 464 |
| du Grand-Pommier | 418 | au Cœur-du-Boisé | 361 | Chante-Bois | 409 | Le Tandem | 376 | du Ruisseau | 299 |
| des Perséides | 543 | Curé-Paquin | 292 | de l'Envolée | 558 | Gabrielle-Roy | 363 | le Rucher | 701 |
| des Lucioles | 372 | Clair Matin | 569 | de l'Aquarelle | 381 | Gaston-Pilon | 364 | Jeunes du monde | 369 |
| Horizon-du-Lac | 540 | Horizon-Soleil | 431 | des Semailles | 277 | du Mai | 460 | Marie-Soleil-Tougas | 662 |
| des Grands-Vents | 598 | des Jardins-des-Patriotes | 441 | École sec. Lucille-Teasdale | 983 | de la Clairière | 202 | de l'Espace-Couleurs | 474 |
| Girouard | 160 | Emmanuel-Chénard | 516 | École sec. Henri-Dunant | 837 | des Grands-Chemins | 295 | des Moissons | 329 |
| Sainte-Scholastique | 151 | Sauvé | 544 | École Saint-Gabriel | 991 | de Fontainebleau | 473 | du Bois-Joli | 475 |
| Prés Fleuris | 372 | des Mésanges | 438 | Val-des-Ormes | 354 | de la Renaissance | 419 | de l'Harmonie-Jeunesse | 338 |
| de la Clé-des-Champs | 366 | École sec. des Patriotes | 1 534 | Terre-des-Jeunes | 360 | Plateau Saint-Louis | 482 | École sec. Hubert-Maisonneuve | 688 |
| des Blés-Dorés | 547 | Polyvalente Deux-Montagnes | 1 787 | le Sentier | 273 | Polyvalente Sainte-Thérèse | 1 886 | École sec. Rive-Nord | 1 094 |
| NÉ prim. du Domaine-Vert Nord | 569 | | | Cœur-à-Cœur | 352 | École sec. Jean-Jacques-Rousseau | 873 | École sec. du Harfang | 941 |
| École sec. Liberté-Jeunesse | 667 | | | Arthur-Vaillancourt | 256 | | | | |
| École sec. d'Oka | 1 279 | | | des Érables | 87 | | | | |
| Total¹ | 7 272 | Total¹ | 7 911 | Total¹ | 7 237 | Total¹ | 7 416 | Total | 8 012 |

ANNEXE 2 :

LISTE DES MEMBRES 2020-2021 DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

A. Membres du comité de gouvernance et d'éthique (CGE)

1. Bianca Deschatelets, vice-présidente du CA et présidente du CGE
2. Isabelle Bernier, membre du CA
3. Katerine Lepipas, membre du CA
4. France Pedneault, directrice, secrétariat général et communications
5. Sylvain Bruneau, directeur général adjoint

B. Membres du comité des ressources humaines (CRH)

1. Valérie Venne, membre du CA et présidente du CRH
2. Alain Jutras, membre du CA
3. Martin Viau, membre du CA
4. Isabelle Forest, directrice, ressources humaines
5. Nathalie Denny, directrice générale adjointe

C. Membres du comité de vérification (CV)

1. Michèle Charest, directrice adjointe, services éducatifs aux jeunes et présidente du CV
2. Caroline Gravel, membre du CA
3. Nathalie Martel, membre du CA
4. Christian Slachetka, membre du CA
5. Chantal Major, directrice, ressources financières
6. Dominique Robert, directeur général adjoint

ANNEXE 3 : RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DU COMITÉ DE PARENTS

En cette année 2020-2021, le comité de parents (CP) du CSSMI est resté engagé et toujours à l'écoute des parents et des élèves. En posant des questions pertinentes au Centre de services scolaire ou en s'intéressant à l'actualité en éducation, il s'est montré déterminé à trouver des solutions pour le bien-être de tous.

La pandémie de la COVID-19 s'étant prolongée, le comité de parents a tenu toutes les assemblées mensuelles prévues au calendrier par visioconférences, de même que les réunions de son comité exécutif. Il y a été amplement discuté du suivi pédagogique à distance apporté aux élèves par les enseignants, de l'utilisation des diverses plateformes, de l'impact que cet épisode aurait sur la réussite ainsi que l'épineux problème de la ventilation dans les écoles. Deux échanges en sous-groupes ont aussi été possibles virtuellement. De plus, toutes les communications reçues du Ministère ou de la Direction générale du CSSMI ont diligemment été transmises aux membres du CP.

Comme toujours, le CP s'est fait un devoir de maintenir ses efforts pour tenir les parents informés de tout changement par rapport aux politiques du Centre de services scolaire, du ministère de l'Éducation et à la Loi. De plus, avec la collaboration du CSS, quelques présentations ont été offertes lors des séances mensuelles sur des sujets qui préoccupent les parents.

Le dossier des frais exigés des parents a encore fait l'objet d'un suivi attentif de la part du comité de parents. L'implantation de la nouvelle gouvernance scolaire, avec un conseil d'administration, a été suivie assidûment tout au long de l'année. Le comité de parents a été vigilant pour préserver les prérogatives qui lui étaient et lui sont encore accordées par la *Loi sur l'instruction publique*, tels que les montants demandés aux parents lesquels sont rattachés à la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents.

Comme chaque année, le comité de parents a maintenu une participation active au sein du Regroupement des comités de parents de Laval, des Laurentides et de Lanaudière (RCP-3L), dernier regroupement régional de ce type au Québec. Il était aussi présent à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), véritable encyclopédie en matière de politique scolaire, à la Cellule 6-12 Deux-Montagnes et sud de Mirabel, pour connaître ce qui se passe chez nous, et à Persévérons ensemble, table de partenaires de tout horizon, qui souligne et encourage par diverses activités la persévérance scolaire et sociale de nos jeunes.

Malheureusement, en raison de la pandémie et des restrictions sanitaires décrétées par la Santé publique, le Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire, devant saluer l'engagement des parents œuvrant bénévolement dans nos écoles, a dû être annulé pour une 2^e année consécutive; mais ce n'est que partie remise!

Nous tenir informés et partager notre savoir est d'une importance capitale pour prendre la place qui nous est dévolue dans le système scolaire québécois. Nous devons garder en tête que nous nous impliquons pour que chaque élève, quels que soient son bagage de connaissances ou ses difficultés, ait sa place dans notre Centre de services scolaire. Nous sommes là pour nos jeunes, pour les soutenir dans leur parcours scolaire si important, lequel fera d'eux des citoyens qui sauront pourvoir à leurs besoins matériels, aussi bien que sociaux et personnels.

Merci à tous ceux qui, de près ou de loin, se sont impliqués au cours de cette année 2020-2021, autant dans le comité de parents que dans les conseils d'établissement, les organismes de participation parentale de nos écoles, les bibliothèques qui ne pourraient fonctionner sans eux, ou les comités spéciaux de collectes de fonds (tenues difficilement en temps pandémique), essentiels pour alléger le fardeau financier des parents et contribuer à ce que chaque école soit un milieu de vie stimulant.

Soyez certains que vous êtes tous une grande richesse pour nos jeunes. Soyez fiers que votre engagement fasse une différence dans leur vie!

M. Michel Levert

Président du comité de parents

ANNEXE 4 :

RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DU COMITE CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA)

Malgré la pandémie qui a sévi au cours de l'année 2020-2021, le CCSEHDAA a poursuivi ses efforts pour garder le contact avec les parents des EHDAA et les autres parents du CSSMI. Les 9 réunions mensuelles prévues au calendrier ont été tenues en visioconférence.

Voici les faits saillants des travaux :

- Malgré la pandémie, le CCSEHDAA a décidé de poursuivre la tradition implantée en 2014, celle de la Semaine de reconnaissance des élèves HDAA de notre Centre de services scolaire pour souligner la persévérance de tous les élèves. La Semaine de la différence a eu lieu du 9 au 12 février 2021 sous le thème *La persévérance fait la différence!*

Une création du conteur et auteur Éric Michaud a été mise à la disposition des enseignants et des parents, surtout pour les élèves du primaire. Les différences des divers personnages y sont relevées avec humour et la persévérance y est mise en évidence.

Le 10 février, la conférence virtuelle *Go, c'est maintenant!* a été offerte aux adolescents et aux parents par Jean-François Latendresse, entrepreneur–conférencier–coach d'affaires. Il a raconté comment il est parvenu à bâtir son entreprise d'organisation d'événements et à développer son talent de communicateur en dépit d'un important problème de bégaiement, expliquant les épreuves auxquelles il a dû faire face, les remises en question fréquentes et comment il a fait le choix de persévérer.

Pour aider les enseignants à expliquer la différence et l'importance de la persévérance pour un futur harmonieux, un document rassemblant de nombreux liens et descriptions leur a été envoyé. On le retrouve sur la page web du CCSEHDAA sur le site du CSSMI : plusieurs petites capsules, dessins animés ou brefs documentaires sur l'acceptation de handicaps ou sur des témoignages d'une persévérance remarquable.

Ensoleillez vos journées! Tout comme pour les années antérieures, le jaune fut la couleur vedette de cette semaine thématique et tous étaient invités à choisir une journée où le port d'un vêtement ou accessoire jaune était privilégié.

- Dans le cadre des rencontres mensuelles du comité, des présentations sur des sujets d'intérêt furent offertes :
 - Suivi de la localisation des classes spécialisées 2020-2021, par M^{me} Isabelle Guay, directrice adjointe du service de l'organisation scolaire du CSSMI.
 - Présentation conjointe de la localisation des groupes EHDAA 2021-2022, par le service de l'organisation scolaire et celui de la formation générale des jeunes du CSSMI.
 - Présentation sur les Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations au CSSMI (OOPC)
 - Les services offerts en temps de pandémie
 - Les chiens MIRA acceptés au sein de nos écoles
- La représentativité sur diverses instances et formations fut assumée par :

- M. Christian Slachetka – parent au conseil d’administration du CSS et vice-président du comité de parents du CSSMI.
 - M^{me} Annie Despins et M^{me} Cindy Harvey – respectivement déléguée et substitut aux assemblées du comité de parents du CSSMI.
 - M. Christian Slachetka, président du comité, fut délégué au FORUM des parents d’élèves HDAA organisé par la Fédération des comités de parents du Québec et délégué du Forum aux conseils généraux de la FCPQ.
 - M. Christian Slachetka a représenté le comité à la rencontre des présidences des comités de parents et des CCSEHDAA, organisée par le Regroupement des comités de parents Laval–Laurentides–Lanaudière (RCP-3L), le 23 janvier 2021
 - M. Christian Slachetka et M^{me} Nathalie Chiasson ont assisté à la rencontre des CCSEHDAA de Laval–Laurentides–Lanaudière, le 19 mars 2021.
- o Le comité a pris position sur les consultations suivantes émanant du Centre de services scolaire :
 - Cadre d’organisation scolaire 2021-2024
 - Politique relative à l’admission, à l’inscription et à la répartition des élèves dans les établissements
 - Calendrier scolaire 2021-2022
 - Avis sur l’exemption de fréquenter l’école d’un élève HDAA pour motif de santé
 - o En cours :
 - Amorçe d’un travail de réflexion sur la Politique relative à l’organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (FGJ-03) en vue d’émettre un avis au CSSMI; travail en continu à chacune des réunions.

Les membres du comité CSEHDAA ont maintenu leur engagement tout au long de cette année. Comme il se doit, ils sont restés concentrés sur la mission du comité. Nous pouvons en être fiers et nous poursuivrons dans cette même direction.

M. Christian Slachetka
Président du comité CSEHDAA

Responsable de la publication :

Direction générale

Conception graphique, rédaction, révision et coordination :

Direction du service du secrétariat général et des communications

Collaborateurs à la rédaction :

Direction des services éducatifs aux adultes

Direction des services éducatifs aux jeunes

Direction du service de l'organisation scolaire et du transport

Direction du service des ressources financières

Direction du service des ressources humaines

Direction du service des ressources matérielles

Direction du service des technologies de l'information

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Ce document est disponible en version électronique seulement.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN 2-922481-20-4

Centre administratif du CSSMI

430, boulevard Arthur-Sauvé

Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6

450 974-7000

www.cssmi.qc.ca